

MAIRIE de GIVRY

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

du 10 JUILLET 2008 à 20H30

L'an DEUX MILLE HUIT et le DIX du mois de JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Daniel VILLERET, Maire.

Etaient présents :

M. VILLERET, Maire,
Mme CLERGET, M. BOBILLOT, Mme LE DAIN, M. MARCANT, Mme LE CARRER, M. DUFOURD, Mme COMEAU, M. BARONNET, Adjoint au Maire,
Mme JOBERT, M. KIRCHE, Mme THENOT, M. DANI, M. BOIVIN, Mme BARONNET, Mme SEBILLE, Mme AMENDOLA,
Mme GUICHARD-HADDAD, M. BURAT, M. VIGNAT, M. CHERPION, Mme BOILLOT, Mme CHARVET, M. BENAÏOUN,
Mme BESSON, M. COURTALON, Conseillers Municipaux.

Pouvoir :

M. THEUREAU à M. VIGNAT

Absent : Néant

Mme SEBILLE est désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

En préambule, M. VILLERET informe le public des conditions de sécurité qui s'appliquent à la salle du Conseil Municipal à savoir 50 places assises c'est-à-dire 23 dans le public (les 27 places des conseillers décomptées) ou 200 places debout. Il demande au public qui dispose de places assises de s'avancer pour permettre aux personnes debout de se placer derrière lui.

Il avoue être heureux de voir autant de monde à une séance de Conseil et souhaiterait qu'autant de monde soit présent à chacune de ses séances, même si les conditions matérielles d'accueil ne sont pas idéales.

DECISION

<u>Délibération N° 66 - 2008</u>	OBJET : FINANCES <i>DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET MAISON MEDICALE</i>
---	---

Mme LE DAIN informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution du budget de la Maison Médicale, pour permettre le mandatement des intérêts de la ligne trésorerie/emprunt, il convient de procéder à des mouvements de crédits comme proposé dans le tableau ci-annexé.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les transferts de crédits proposés.

Le Conseil Municipal à « **l'Unanimité** », décide :

- D'autoriser le Maire à procéder à ces transferts de crédits.

QUESTIONS DIVERSES

1°) Communiqué de M. VILLERET :

« Mesdames et Messieurs les élus, Chères Givrotines, Chers Givrotins, Mesdames, Messieurs,

J'ai convoqué cette réunion extraordinaire du Conseil municipal pour conclure une période mouvementée mais non moins extraordinaire de la vie de notre commune.

Il est inutile, je pense, de vous rappeler le résultat de nos dernières élections municipales, ni le jugement du Tribunal Administratif de Dijon : vous les avez encore en mémoire.

Il s'agissait alors pour notre liste de savoir si nous faisons appel ou pas de cette décision devant le Conseil d'Etat.

Etant donné le caractère très particulier de notre situation, j'ai voulu vous annoncer moi-même la décision que nous avons prise et les raisons qui nous y ont conduits, de manière à ce que tout soit fait et dit dans la clarté et la transparence, valeurs auxquelles nous sommes profondément attachées comme vous le savez. Pour cela je vais vous délivrer deux messages.

En premier, je vous informe que nous avons collectivement décidé de ne pas faire appel de la décision du Tribunal Administratif d'annuler les élections municipales de mars dernier et ceci uniquement par soucis de l'intérêt général. C'est une décision unanime.

Conformément à nos valeurs et selon notre habitude depuis de très nombreuses années, notre décision est collective, car avons toujours fonctionné en équipe et nous fonctionnons toujours en équipe. Nous en avons beaucoup et largement discuté entre nous, chacune et chacun des colistières et des colistiers s'est exprimé et a individuellement pris la décision de ne pas faire appel. Cela s'est fait après avoir écouté les avis d'un très grand nombre d'amis, de Givrotins avec qui avons eu de nombreux contacts ; c'est, comme vous le savez, notre pratique de base. Nous avons analysé et pesé ensemble les arguments qui nous ont conduits à faire ce choix.

Notre dilemme était le suivant :

Faire appel c'était repousser de six mois environ les élections dans l'hypothèse où le Conseil d'Etat confirmerait la décision du Tribunal Administratif. Mais dans ce cas, nous aurions du exercer notre mandat dans un climat difficile tant pour la population qu'au sein du conseil municipal, alors que nous sommes en face d'urgences et de décisions engageant notre commune sur le long terme et qui demandent à être prises rapidement.

Faire appel donc ou, au contraire, ne pas faire appel et retourner devant les électeurs dans un délai de trois mois au maximum, de manière à asseoir le plus tôt possible les orientations de la commune sur la volonté démocratique et ainsi permettre à l'équipe majoritaire en place de travailler dans la sérénité.

Nous avons choisi la seconde voie car l'intérêt général est notre unique préoccupation et dicte notre conduite.

L'intérêt général dans notre situation se présente essentiellement sous deux aspects :

- les problèmes urgents et/ou de long terme de la commune, suite à de mauvaises orientations antérieures et à des événements nouveaux ; dans les deux cas il est indispensable d'agir le plus vite possible avec la garantie que cette action pourra s'inscrire dans la durée,

- l'état d'esprit de la population qui demande, à notre avis, à être apaisée, rassurée et respectée, de manière à permettre un rassemblement de toutes les bonnes volontés et l'émergence d'une dynamique pour bien vivre ensemble. Ceci doit également être entrepris le plus rapidement possible.

Ce choix de l'intérêt général l'a donc emporté face à ce que nous aurions pu penser être notre intérêt particulier, c'est à dire gérer la commune six mois de plus pour montrer encore plus notre capacité à résoudre les problèmes quotidiens comme celle consistant à mettre en application les projets de notre programme électoral.

Ce choix de ne pas faire appel ne préjuge ni de notre sentiment ni de notre opinion, comme de celles de nombreux habitants de notre ville, vis à vis de la décision du Tribunal Administratif. Celle-ci pouvait être contestée, mais nous avons choisi de la prendre en l'état afin de servir d'abord l'intérêt général et de redonner la parole et le pouvoir de décider aux électrices et aux électeurs. Nous avons toujours respecté la loi, nous continuons et continuerons à le faire.

L'intérêt général, passe donc par l'élection d'une majorité indiscutable le plus rapidement possible, de manière à entreprendre les nombreuses actions et projets indispensables à l'avenir de GIVRY.

Les 4 mois de gestion municipale que nous venons d'effectuer nous ont conduits à :

- gérer des urgences importantes et difficiles,
- prendre la mesure de la gestion ordinaire de la commune, dans toute sa richesse mais aussi dans toute sa complexité.

Comme vous avez pu le constater, ainsi que la population, nous avons réussi à faire sauter certains verrous financiers, juridiques ou relationnels.

Nous avons également donné de nouveaux élans dans des secteurs plus quotidiens de la vie de la commune, nous nous sommes employés à dynamiser certaines relations avec la société civile, à initier de nouvelles règles de fonctionnement dans l'intérêt de toute la population.

Mais il reste tant à faire, et le plus tôt sera le mieux !

En effet cette courte période nous a permis que d'effleurer notre programme pour répondre à des problèmes importants et à des demandes récurrentes des habitants. Citons les problèmes qui ne nous divisent pas, du moins dans la procédure : la révision du PLU, l'aménagement de la ZAC à l'entrée de Givry, les économies de gestion, la petite enfance... sans oublier cette menace insupportable de l'installation d'un « centre de traitement de produits industriels et ménagers dangereux » sur notre commune.

Le deuxième message que je souhaite donc vous délivrer ce soir c'est que cette décision de ne pas faire appel s'inscrit dans notre volonté de voir une équipe légitime, quel quelle soit, se mettre au travail, au service de l'intérêt général, le plus rapidement possible et dans la clarté.

Tout d'abord, soyez rassurés, la vie à Givry ne va pas s'arrêter !

En effet, suite à notre décision de ne pas faire appel, la procédure normale en la matière sera suivie. Le préfet devra dissoudre le conseil municipal, il nommera 3 personnalités qualifiées, les administrateurs, pour gérer les affaires courantes de la commune. Sans aucun doute, tout sera en ordre, et il n'y aura pas de discontinuité dans la gestion des affaires courantes. Par exemple, les mariages pourront avoir lieu, le personnel de la mairie pourra délivrer les pièces d'état civil demandées par les habitants, et même la fête de Russilly comme Givry en Fête auront lieu aux dates prévues. De même ces administrateurs auront à préparer les prochaines élections dont la date sera fixée par le préfet, dans les trois mois au maximum qui suivront la dissolution du conseil municipal.

Par contre, les affaires qui demandent un temps de préparation long, les grands investissements tels que l'agrandissement et la mise aux normes de la station d'épuration, la préparation de la révision du PLU avec ses différentes orientations, l'aménagement de la ZAC à l'entrée de Givry coté Chalon, les études pour faire des économies ..., devraient être reportées après les prochaines élections. Il est évident que cela fera perdre du temps, y compris pour les affaires urgentes en cours. Mais tel est le prix de la démocratie.

Il est important que les problèmes de fond, auxquels Givry doit s'attaquer, disposent du temps nécessaire pour être bien traités, et que la population ait retrouvé la sérénité indispensable pour participer positivement, avec passion mais raison, à la construction du bien vivre à GIVRY de demain. C'est pourquoi ce genre de problème ne pourra pas être traité durant cette période intermédiaire.

Pour conclure, je veux remercier :

- d'abord le personnel de la mairie, pour la qualité de son service, pour sa disponibilité, pour son professionnalisme, pour son adaptation à la nouvelle équipe, pour sa capacité et sa patience à expliquer aux nouveaux élus certaines arcanes d'un fonctionnement municipal qui devient de plus en plus complexe d'année en année,
- ensuite les Givrotins pour leur confiance, leurs marques de sympathie et leurs encouragements durant ces 4 mois et plus particulièrement depuis que le Tribunal Administratif a rendu son jugement,
- puis les élus de la liste « Givry j'y crois », car au-delà de nos différences et des moments parfois enflammés, je les crois sincères dans la défense de leurs idées et je les respecte,
- enfin mes collègues de la liste « Acteurs pour Givry l'Avenir Ensemble », avec qui nous venons de vivre des moments passionnants et porteurs d'avenir.

Je suis fier d'être à leur tête comme je suis fier d'avoir été votre maire ces quatre derniers mois.

Attaché à notre devise « Liberté, Egalité, Fraternité », je termine par ces simples mots : « Vive GIVRY ».

Daniel VILLERET
Maire de Givry »

S'en est suivi l'applaudissement du public.

2°) Réponse de M. CHERPION :

« Merci pour ce que vous avez dit sur Givry j'y crois.

Monsieur le Maire nous avons pris note de votre décision, nous n'en sommes absolument pas surpris. Pourquoi ? Depuis plusieurs semaines vous êtes déjà en campagne électorale. Les signes envoyés sont nombreux : réunion publique du 2 juin, Givry Info édition spéciale, dans les deux cas on hésite entre autosatisfaction et propagande,

décisions prises sans étude préalable suffisante, présence renforcée dans le journal local, mépris de l'opposition.

Pourquoi en sommes nous arrivés là ?

Au lendemain de votre élection, vous avez affirmé sur France Inter que nous devons travailler ensemble. Comme gage de votre parole, vous ne nous avez accordé aucun poste de responsabilité. Quel sens de la démocratie, et pour Givry quel gâchis. »

S'en est suivi le mécontentement du public.

M. VILLERET prend note de cette déclaration qui sera reprise dans le compte-rendu de séance, et ajoute ne pas souhaiter y apporter de commentaire.

3°) M. BOBILLOT informe les conseillers des travaux qui seront menés sur le parking de la Gare. En l'absence de budget pour financer les travaux du parking, plusieurs contacts ont été menés avec le Président et les services du Conseil Général (lettre /appels téléphoniques). Ce travail a abouti à une lettre d'accord reçue le 2 juillet dernier dont M. BOBILLOT fait lecture. Les travaux – Terrassement et bitume de propreté seront terminés mercredi 16 juillet, le bitume final sera posé courant septembre. M. BOBILLOT remercie M. MONTEBOURG pour cette réalisation.

4°) M. VILLERET informe les conseillers que suite aux dernières rafales de vent une branche de l'arbre situé près de l'abri de bus dans le parc G. Laporte est tombée sur un véhicule garé dans le parc. Un périmètre de sécurité a été établi autour de cet arbre englobant une moitié des escaliers d'accès au parc, en attendant l'expertise des services de l'ONF et les travaux de sécurisation de cet arbre qu'il faudra peut-être abattre.

5°) M. VILLERET informe les conseillers de la réouverture de l'établissement « Le Givry » ce matin pour ses activités bar, salon de thé, caveau, et le 1^{er} août prochain pour ses activités restaurant et bar à vin. Il souhaite une pleine réussite au gérant dans ses nouvelles activités.

6°) M. VILLERET annonce aux conseillers que suite à un appel téléphonique du Sous-préfet, les élections auront très probablement lieu avant le 12 septembre prochain, pour respecter le délai de deux mois imposé après la date d'expiration des délais de recours. Il ajoute qu'il reste Maire jusqu'au 15 juillet, date à laquelle seront mis en place les 3 administrateurs formant la délégation spéciale chargée d'administrer le courant de la commune, composée de deux fonctionnaires : DDE et Trésor Public et d'un ancien élu, qui n'habitent pas et n'ont jamais habité à Givry. Mardi prochain aura donc lieu une réunion pour la passation des consignes.

7°) M. VILLERET fait part aux conseillers des résultats de la réunion du CODERST qui s'est tenue en Préfecture aujourd'hui concernant Praxyval. Il précise s'être rendu à Macon avec M. MABILON. Une présentation résumant du dossier a été faite par l'ingénieur de la DRIRE, puis la parole a été donnée à M. SECULA qui a précisé le pourquoi du projet, pourquoi il n'était pas dangereux, et pourquoi le choix de Givry. Des échanges questions/réponses ont ensuite été menés entre le CODERST et M. SECULA. La parole a été donnée à M. VILLERET qui a donné les explications en tant que porte-parole des habitants de Givry et des communes environnantes, des Maires de ces communes, du Conseiller Général et du Député. Il a fait part au CODERST de la forte majorité d'opinions contre ce projet, et du manque d'explications dans le dossier notamment s'agissant de l'évaluation des risques. Au nom du principe de précaution, il a demandé au CODERST d'émettre un avis défavorable. Enfin M. MABILON a présenté son point de vue sur ce dossier.

Tous ont ensuite quitté la salle pour permettre la délibération des membres qui de façon exceptionnelle a duré 25 mn (entre 2 et 5 mn d'ordinaire).

Par la suite, le CODERST a rendu un avis favorable à l'implantation de ce projet sur Givry. Sur 22 personnes présentes (27 membres au total), il y a eu 4 « Contre », 1 « Abstention » et 17 « Pour », y compris les services de l'Etat qui avaient initialement émis un avis défavorable et qui ont donc changé d'avis. La décision appartient désormais au Préfet.

8°) Mme LE CARRER invite les conseillers à participer à la Fête du 13 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le MAIRE

La Secrétaire de Séance

Daniel VILLERET

Christine SEBILLE